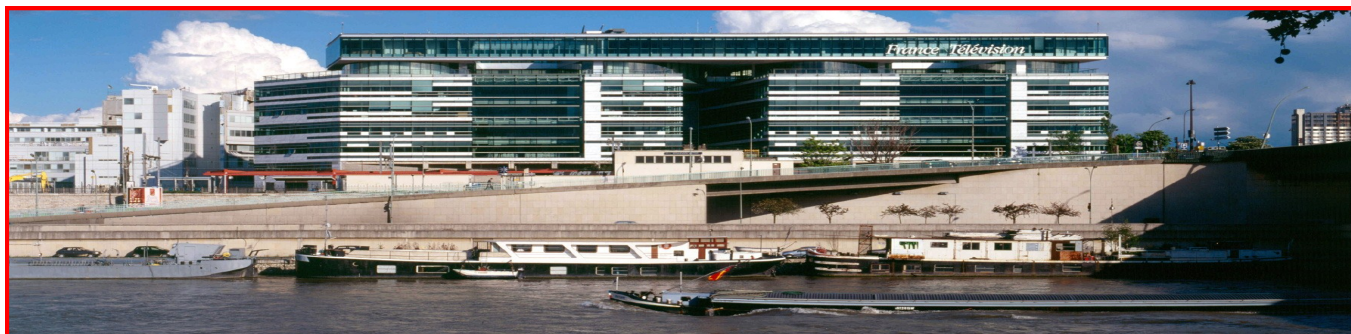




COMPTE RENDU CE SIEGE DU 20, 21 ET 22 JUIN 2016



francetélévisions

1. APPROBATION DU PV DES 02 16 ET 17 FÉVRIER 2016

Adoptés par 4 abstentions et 16 voix pour.

2. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU CENTRE DE DIFFUSION ET D'ÉCHANGES (CDE) FRANCE 2 ET FRANCE 4.

Inondations et régie de secours, la Direction précise les points suivants:

- Un scénario de secours permet la diffusion de France 2, France 3, France 4 et de France 5 via un prestataire de service mobilisé à l'extérieur de France Télévisions.
- Malakoff n'est pas la régie de secours du CDE ou des régies actuelles.
- Varet et MFTV peuvent être inondés.
- Une personne appartenant au Haut Commissariat de la Défense est présente à France Télévisions (MFTV) pour superviser tout ce qui est en rapport avec la gestion de crise liée aux attentats, aux inondations et à la crue centennale.

Le CDE ou centre de diffusion et d'échanges désigne à la fois la structure qui réunit les équipes des régies de France 2, France 3, France 4, France 5 et le projet de renouvellement des installations techniques des régies finales du siège, de Vernet et de Varet sur les sites de MFTV et de Varet.

CE DU 20/21/22 JUIN POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV des 02, 16, 17 février 2016

2. Information / Consultation sur le projet d'évolution et de l'organisation du centre de diffusion et d'échanges (CDE) France 2 et France 4

3. Information / Consultation sur le projet de réaménagement au sein du bâtiment Valin et du bâtiment MFTV d'une partie de la Direction générale de la stratégie et des programmes et d'une partie des équipes de la Direction générale déléguée aux Ressources Humaines et à l'organisation

4. Information / Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de l'Université et de la Formation Professionnelle et ses incidences sur les conditions de travail des salariés concernés

5. Information / Consultation sur le projet de règlement intérieur et son annexe la charte informatique.

6. Information / Consultation sur le bilan du plan de formation 2015

7. Information / Consultation sur le bilan social

8. Information / Consultation sur le bilan handicap 2015

9. Information sur l'effectif /emploi au 31/03/2016

10. Information sur le plan de charge de Vaise au 31/03/2016

11. Information sur la dénonciation de l'usage d'établissement de Malakoff et d'établissement des Emprises parisiennes Intra-Muros relatif à la désignation de Représentant syndical au CHSCT de Malakoff et des Emprises parisiennes Intra-Muros

12. Information sur les comptes du CE Siège 2015

13. Information sur le budget restauration 2015

14. Information sur les éléments financiers au 31/03/2016

15. Information sur le service Nouvelles écritures

Suite du point 2.

Les activités du CDE

Chaque régie finale, malgré ses spécificités, fonctionne selon le même modèle générique comportant quatre activités principales :

- La préparation de la diffusion.
- La médiathèque ou gestion des entrées / sorties des médias.
- Le contrôle qualité pour qualifier notamment les qualités techniques des médias.
- La diffusion de programmes et assurer la continuité de l'antenne.

Les métiers qui concourent à la réalisation des missions du CDE.

Pour garantir et assurer la diffusion, les Chefs de chaîne, les Chargés d'exploitation, les Vérificateurs et les Gestionnaires de médias ainsi que la Maintenance à travers les administrateurs systèmes réseaux et de base de données.

Le projet CDE

Le projet de renouvellement des installations techniques du CDE consiste à regrouper des installations techniques des régies sur deux sites de diffusion équipés de manières identiques et interconnectés. Les régies de France 2 et France 4 à MFTV. Les régies de France 3 et de France 5 à Varet.

Les régies actuelles de France 2 et de France 4 sont obsolètes et celles de France 3 et de France 5 vieillissantes.

Il doit permettre une diffusion sur tous les supports, linéaire et non linéaire, une automatisation des processus et une complète dématérialisation (gestion de fichiers).

Après de multiples problèmes techniques ayant entraîné un retard de plusieurs années, le projet CDE entre dans sa phase d'exploitation avec une mise à l'antenne prévue en novembre 2016 pour France 4 puis en décembre 2016 pour France 2 sur le site Maisons France Télévisions (MFTV).

Le projet initial prévoyait une mise à l'antenne en 2013.

La bascule des régies de France 3 et de France 5 sur le site de Varet est prévue ultérieurement.

Au niveau spatial, sur le site de MFTV, le CDE est situé au cinquième étage en occupant un espace comparable à celui de la cantine (+1000m²) .

CDE et Chaîne d'info

Le signal de la chaîne d'info passera par le CDE, un espace technique réservé, une grille de commutation télécommandée par la chaîne d'info permettra de basculer sur France 24.

CDE et Malakoff

La régie de Malakoff ne sera pas le secours du CDE, les techniciens de Malakoff ne sont pas appelés en renfort.

Suite du point 2.

CDE et organisation du travail

Pas de modification, mais exploitation de 2 régies en même temps pendant une période transitoire. Des renforts sont prévus pour accompagner cette transition.

CDE et formation / accompagnement

Malgré les assurances de la Direction, les inquiétudes sont très fortes dans ce domaine. Le plan de formation date de 2012 et n'est plus adapté. Les équipements ont évolué et les process ne sont pas tous en place. Certains métiers comme la maintenance vont considérablement évoluer puisqu'il s'agit essentiellement de manipulation de fichiers.

Les élus FO ont particulièrement insisté sur les points suivants:

- Plus jamais de projet tel que celui-ci à France Télévisions sans associer les salariés concernés dès le départ.
- Un projet beaucoup trop gros et trop ambitieux sur le plan technologique. Sony l'intégrateur du projet s'est trouvé totalement débordé.
- Ce n'est pas aux salariés d'assumer la responsabilité du fiasco et des problèmes existants, encore aujourd'hui, faisant peser un risque sur la mise à l'antenne.
- Oscar, logiciel gérant notamment les conducteurs d'antenne, n'est pas opérant dans toutes ses fonctionnalités. Les formations ont d'ailleurs toutes été repoussées sur les deux dernières années.
- La sécurité et la sécurisation du CDE et des personnels.
- Définition des process et des procédures qui sont en cours d'écriture avec les salariés, sur des équipements non finalisés qu'il ne maîtrisent pas.
- Quid de la formation sur le mode dégradé en cas de bugs ou en cas de panne.
- Nécessité de construire un rétro planning des différents jalons avant la mise à l'antenne.
- Problème de bureau installé en plein cœur de la régie, salle de repos inadéquate.
- Écouter les salariés qui font remonter des problèmes et des demandes spécifiques.

3. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT AU SEIN DU BÂTIMENT VALIN ET DU BÂTIMENT MFTV D'UNE PARTIE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE ET DES PROGRAMMES ET D'UNE PARTIE DES ÉQUIPES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE AUX RESSOURCES HUMAINES ET À L'ORGANISATION

Le CHSCT a rendu son avis et les élus du CE Siège ont voté à l'unanimité un avis positif par 20 voix pour.

4. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SES INCIDENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS CONCERNÉS .

Les élus FO ont rappelé les points suivants:

- La nécessité d'être très vigilants quant au numéro de déclaration d'activité qui confirme l'université comme organisme de formation.
- La baisse d'effectif entraînant surcharge de travail et modification des périmètres.
- Les process non finalisés suite à la fusion des deux services.
- La Directrice des Ressources Humaines a acté le fait d'inscrire comme point à l'ordre du jour d'un CE de novembre ou de décembre 2016, une information sur cette nouvelle organisation.

L'avis du CHSCT ayant été rendu, les élus du CE siège ont voté un avis négatif par 6 abstentions et 14 voix pour, en rendant un avis motivé.

5. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SON ANNEXE LA CHARTE INFORMATIQUE.

Charte informatique :

Un nouveau document modifié, reprenant certaines interventions des élus du CE du mois de mai 2016, a été présenté aux élus. Une version consolidée sera soumise au vote lors du CE du mois de juillet.

Les débats ont tourné autour de la protection des sources, de la porosité entre le "personnel" et le "professionnel", ainsi que sur la propriété des données et de leur conservation.

6. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE BILAN DU PLAN DE FORMATION 2015 — PÉRIMÈTRE DU SIÈGE

La commission emploi formation a fait état de ses conclusions.

Les points marquants de l'année 2015 :

- Budget globalement en baisse de plus d'un million d'euros dû à l'effet mécanique de l'application de la réforme du 5 mars 2014.
- Augmentation de la part des fonds propres de France Télévisions pour financer la formation professionnelle à hauteur de + 2,3 millions d'euros.
- En 2015 consommation de la quasi-totalité du budget alors qu'en 2014 il avait fallu rendre de l'argent.
- Augmentation de la fréquentation de l'université France Télévisions.
- À noter un nouvel indicateur intéressant qui est le nombre de collaborateurs formés, comme l'avaient demandé les élus Force Ouvrière. Cet indicateur mesure le taux d'accès à la formation.

Suite du point 6.

Fo a demandé à ce que sortent du périmètre siège les actions de formation relevant des régions comme Imédia ou de l'outre mer comme les actions de convergence numérique.

La Direction a pris acte de cette demande et à préciser, d'autres part, que la cartographie des formateurs internes sera présentée en octobre 2016.

Vote : Les élus ont voté à l'unanimité par 18 abstentions en soulignant l'effort budgétaire consacré par France Télévisions et en demandant une présentation différente et plus opérante. Les élus constatent que le CCE avait déjà rendu son avis avant que le CE Siège ne rende le sien.

7. INFORMATION /CONSULTATION SUR LE BILAN SOCIAL

Reporté à une séance ultérieure.

8. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE BILAN HANDICAP 2015

La croissance du taux d'emploi a été le plus faible cette année depuis cinq ans, avec un ralentissement très net, visible au niveau de tous les indicateurs relatifs à l'embauche, recrutement de CDI, transformation de CDD ou de contrats d'alternance en CDI.

En revanche, constat d'un vrai bond au niveau du recours à la sous-traitance.

Quelques chiffres :

- Taux d'emploi au niveau de l'entreprise 4,62 % pour une obligation à 6 %.
- Nombre de travailleurs handicapés déclaré au 31/12/2015 : 477 au niveau du groupe France Télévisions dont emplois directs 406 collaborateurs.
- Au siège le taux d'emploi est de 4,67 %
- Nombre de travailleurs déclaré au siège 206 collaborateurs dont 174 emplois directs. Le reste est constitué de stagiaires et des emplois indirects liés à la sous-traitance.

Au niveau budgétaire :

- Légère baisse de 2,40 % du budget lié à la baisse de la contribution AGEFIPH mais constance de l'engagement de France Télévisions pour maintenir le budget et continuer à financer la politique handicap.
- En 2015 les dépenses sont en hausse de 4,5 % sans doute due à une meilleure connaissance des dispositifs de l'accord
- De 2011 à 2015 ce sont 2,5 millions d'euros consacrés à la politique handicap au niveau du groupe France Télévisions.

Le CHSCT a rendu un avis positif.

Vote : Les élus du siège ont approuvé à l'unanimité par 21 voix pour le bilan handicap 2015.

9. INFORMATION SUR L'FFECTIF / EMPLOIS AU 31 MARS 2016

- Les effectifs du siège se montent à 4380 ETP.
- Heures supplémentaires : + 11,7 % chez les CDI et - 30,8 % chez les CDD. Mais le premier trimestre n'est pas celui qui enregistre le plus d'heures supplémentaires.
- Le taux d'emploi des contrats précaires, tous contrats confondus, est aujourd'hui de 14 %. Il est passé en quelques années de 19% à 14%.

10. INFORMATION SUR LE PLAN DE CHARGE DE VAISE AU 31/03/2016

En plus de l'information sur le plan de charge au premier trimestre, les débats ont tourné autour de la future chaîne d'info et sur la participation de Vaise à l'élaboration de modules. La direction précise que rien n'est encore figé.

11. INFORMATION SUR LA DÉNONCIATION DE L'USAGE D'ÉTABLISSEMENT DE MALAKOFF ET D'ÉTABLISSEMENT DES EMPRISES PARISIENNES INTRA-MUROS RELATIF À LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT SYNDICAL AU CHSCT DE MALAKOFF ET DES EMPRISES PARISIENNES INTRA-MUROS

Cette dénonciation a été notifiée aux intéressés, aux CHSCT de Malakoff et des autres emprises parisiennes, aux organisations syndicales et le passage devant les instances clôt la fin de la procédure.

C'était une question de principe dit la direction et de respect d'un point de droit.

Les élus FO annoncent qu'ils ouvriront de nouveau ce point lors de la prochaine négociation "Vie des instances".

12. INFORMATION SUR LES COMPTES DU CE SIÈGE 2015

Les comptes et le bilan 2015 ont été présentés par le secrétaire du CE et par le cabinet d'experts comptables Seragec.

Synthèse du compte de résultat 2015 :

Activités sociales et culturelles

- Montant des subventions 6 948 954 € dont subvention de France Télévisions 6 349 482 €
- Les autres subventions sont versées par MFP, France 3 cinéma, France 2 cinéma, le site TV et la restauration de Malakoff.
- Coût de la participation aux activités sociales et culturelles 6 355 152 €.
- Solde positif de 593 802 €.

Budget de fonctionnement du CE siège

- Subventions France Télévisions siège 577 226 €
- Charges de fonctionnement 232 076 €
- Solde positif 345 150 euros

Résultat comptable de l'exercice 938 952 €

Suite du point 12.

Les élus de ses sièges ont demandé à ce qu'un bilan qualitatif soit présenté au moins une fois par semestre.

Un arbitrage sur une réserve d'un montant d'un million d'euros devrait pouvoir s'effectuer en 2017.

13. INFORMATION SUR LE BUDGET RESTAURATION 2015

Les comptes 2015 ont été présentés par le Directeur de la restauration Siège.

L'année 2015 a été marquée par une baisse de 13 000 couverts, essentiellement due à la longueur des travaux.

Par contre le premier trimestre 2016 a enregistré plus 7000 couverts.

Le nombre de couverts prévu pour 2016 est de à 415 000 couverts.

Le prix moyen d'un plateau a été légèrement inférieur à son prix d'achat en 2015, générant un déficit de 6 000 euros.

14. INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU 31 MARS 2016

Au premier trimestre, les charges d'exploitation s'élèvent à 177,9 millions d'euros

Les variations suivantes sont constatées :

Les charges de personnel sont de 112,8 millions d'euros, elles font état d'une double variation :

- En légère hausse, par rapport au budget prévisionnel, ce qui s'explique par la sous-évaluation de la prise de congés payés
- En légère diminution, par rapport à 2015 à la même période, en raison de la réalisation du PDV (0,3 million d'euros)

Les charges hors personnel sont de 65,1 millions d'euros.

- En baisse par rapport à 2015 et au budget prévisionnel 2016, en raison des économies faites principalement sur la communication, promotion, publicité, sur ce premier trimestre et de façon moindre sur les prestations techniques, frais de mission et honoraires.

À la question des élus, portant sur le CDE, la direction répond que celui-ci ne constitue pas une charge d'exploitation tant qu'il n'est pas en fonctionnement "Il n'y a donc aucune charge d'amortissement aujourd'hui".

Le coût d'exploitation est égal à 0. Chaque report, chaque délai génère une fausse économie. Une fois en fonctionnement, les prévisions en matière d'amortissement s'élèveront à 3 millions d'euros par an . Hors renouvellement de matériel à venir .

15. INFORMATION SUR LE SERVICE NOUVELLES ÉCRITURES

Suite au départ de deux collaborateurs de la Direction des nouvelles écritures et du Transmédia, directement rattachée à la Direction générale déléguée à la stratégie au programme évolue.

L'évolution de l'organisation conduit au rattachement de ce collectif de travail à la direction des nouveaux contenus et de l'innovation.



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

**Prochain CE Siège:
Prévue le mercredi 6 juillet 2016 :**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière



Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr

01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr

